

Procès-Verbal

Séance du 10 Avril 2026

L' an 2026 et le 10 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de GAUDEZ René Maire

Présents : M. GAUDEZ René, Maire, Mmes : BERGER Annie, DEMOUGIN Camille, GUILLOT Claude, RENARD Bérangère, MM : MAROT Charly, MOLARD Guillaume, OUDIN Damien, PIERROT Cyril

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRETON Ameline à M. GAUDEZ René

Invité(s) : Mme CHANNIER Manon

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage : 03/04/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le : 17/04/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme RENARD Bérangère

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27/03/2026 - 28/2026

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES - 29/2026

COMMISSIONS MUNICIPALES : DÉSIGNATION DES MEMBRES - 30/2026

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - 31/2026

M. le Maire demande l'ajout des trois points suivants à l'ordre du jour :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 26/2026 - 32/2026

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 27/2026 - 33/2026

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 24/2026 - 34/2026

Le Conseil Municipal accepte l'ajout des points à l'ordre du jour.

Intervention de Mme CHANNIER Manon, garde ONF :

En début de séance, Mme CHANNIER Manon est intervenue afin de se présenter au conseil municipal et de présenter la forêt communale ainsi que son état actuel.

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27/03/2026

réf : 28/2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27/03/2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 27/03/2026.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

réf : 29/2026

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les commissions créées à l'initiative du Conseil Municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous :

	Commissions
1	Finances
2	Eau/Assainissement
3	École/Jeunesse/Périscolaire
4	Chasse/Forêt/Cours d'eau
5	Travaux/Aménagements (Permis de construire/Projet de Lotissement, Plan Local d'Urbanisme, travaux communaux, aménagements, ...)
6	Communication/Informations (bulletin communal, site internet, liliwap, ...)
7	Actions solidaires/Développement de l'attractivité/Santé (Culture, animation, sports, associations, fêtes et cérémonies, personnes âgées et, ou en situation de fragilité, mobilité, logement, aide, liens intergénérationnels, ...)
8	Voirie/Signalisation
9	Salles, cimetière
10	Agricole/Matériel communal
11	Employés communaux
12	Espaces verts/Fleurissement

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

COMMISSIONS MUNICIPALES : DÉSIGNATION DES MEMBRES

réf : 30/2026

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

	Commissions	Membres élus composant la commission	Nbr de membres	Postes ouverts
1	Finances	<ul style="list-style-type: none">Cyril PIERROTBérangère RENARDDamien OUDINAmeline BRETON	4	0
2	Eau/Assainissement	<ul style="list-style-type: none">Cyril PIERROTGuillaume MOLARDCamille DEMOUGINCharly MAROTDamien OUDINAnnie BERGER	6	2
3	École/Jeunesse/Périscolaire	<ul style="list-style-type: none">Bérangère RENARDAnnie BERGERClaude GUILLOTAmeline BRETON	4	3
4	Chasse/Forêt/Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">Damien OUDINGuillaume MOLARDCyril PIERROTCharly MAROTCamille DEMOUGINBérangère RENARD	6	4
5	Travaux/Aménagements (Permis de construire/Projet de Lotissement, Plan Local d'Urbanisme, travaux	<ul style="list-style-type: none">Cyril PIERROTCamille DEMOUGIN	3	0

	communaux, aménagements, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Claude GUILLOT 		
6	Communication/Informations (bulletin communal, site internet, Illiwap, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Camille DEMOUGIN • Bérangère RENARD • Claude GUILLOT • Annie BERGER 	4	2
7	Actions solidaires/Développement de l'attractivité/Santé (Culture, animation, sports, associations, fêtes et cérémonies, personnes âgées et, ou en situation de fragilité, mobilité, logement, aide, liens intergénérationnels, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Claude GUILLOT • Camille DEMOUGIN • Bérangère RENARD • Annie BERGER 	4	2
8	Voirie/Signalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Guillaume MOLARD • Cyril PIERROT • Charly MAROT • Damien OUDIN 	4	2
9	Salles, cimetière	<ul style="list-style-type: none"> • Annie BERGER • Bérangère RENARD • Claude GUILLOT • Camille DEMOUGIN 	4	0
10	Agricole/Matériel communal	<ul style="list-style-type: none"> • Charly MAROT • Guillaume MOLARD • Damien OUDIN • Bérangère RENARD 	4	0
11	Employés communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Cyril PIERROT • Bérangère RENARD • Damien OUDIN 	3	0
12	Espaces verts/Fleurissement	<ul style="list-style-type: none"> • Bérangère RENARD • Annie BERGER • Camille DEMOUGIN • Damien OUDIN 	4	6

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

réf : 31/2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Direction Générale des Impôts en date du 2 juin 2020 concernant le renouvellement des commissions communales des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants :

COMMISSAIRES TITULAIRES

1 RENARD Bérangère - salariée
VRECOURT

2 MAROT Charly - agriculteur
VRECOURT

3 GUILLOT Claude - retraitée
VRECOURT

4 OUDIN Damien - salarié
VRECOURT

5 AGNUS Sabine - assistante maternelle
VRECOURT

6 JUDE Rémy - artisan menuisier
VRECOURT

7 COUSIN Yves - retraité
VRECOURT

8 BARDINI Coralie - assistante maternelle
VRECOURT

9 VALTOT Éric - retraité
VRECOURT

10 BINOT Élodie - salariée
VRECOURT

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

1 SCANDELLA Cédric - Boulanger
VRECOURT

2 BRETON Amline - salariée
VRECOURT

3 MOLARD Guillaume - salarié
VRECOURT

4 GERVAIS Sandrine - libérale
VRECOURT

5 PIERROT Cyril - entrepreneur
VRECOURT

6 MOREAU Flavie - couturière
VRECOURT

7 ANDRIOT Fabrice - salarié
VRECOURT

8 MAILLE Pascale - retraitée
VRECOURT

9 MORLOT Christophe - agriculteur
VRECOURT

10 ROZAN Anne - salariée
VRECOURT

Domiciliés hors de la Commune :

11 BARABAN Guillaume - agriculteur
URVILLE

11 JANVRE Alain - entrepreneur
SELONCOURT

12 PICAUDÉ Miguel - agriculteur
GRAFFIGNY-CHEMIN

12 ROZIER Paméla - coiffeuse
GONCOURT

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 26/2026

réf : 32/2026

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° 26/2026 en date du 27/03/2026, portant délégation de certaines attributions au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la Préfecture visant à préciser le champ d'application de la délégation accordée au Maire en matière contentieuse,

Considérant qu'afin de garantir une sécurité juridique optimale, il convient de compléter la rédaction du point relatif aux actions en justice,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Le point 8 de la délibération n° 26/2026 est modifié comme suit :

8. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions administratives et judiciaires, et d'autoriser le Maire à se porter, si nécessaire, partie civile.

Article 2 : Le reste de la délibération demeure inchangé.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 27/2026

réf : 33/2026

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° 27/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de certaines attributions au Maire,

Vu le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 relatif à la simplification de l'action publique locale, fixant le seuil des admissions en non-valeur à 200 euros pour les communes et les départements,

Considérant qu'il convient de mettre en conformité la délibération n° 27/2026 avec les dispositions réglementaires désormais applicables,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : La délibération n° 27/2026 du 27 mars 2026 est modifiée afin de relever le seuil de délégation accordée au Maire pour les admissions en non-valeur. La rédaction correspondante est remplacée comme suit :

« Le Maire est autorisé à prononcer les admissions en non-valeur pour les créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 200 euros. »

Article 2 : Le reste de la délibération demeure inchangé.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 24/2026

réf : 34/2026

Suite à la démission de M MOLARD Alexis, il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M MOLARD Guillaume en tant que correspondant défense au sein du Conseil Municipal de la Commune de Vrécourt.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie commémorative se tiendra cette année à 11h30 devant le monument aux morts.

Il conviendra de procéder à l'envoi des invitations ainsi qu'à la demande de disponibilité d'un porte-drapeau.

Séance levée à: 0:30

En mairie, le 20/04/2026

Le Maire
René GAUDEZ

Secrétaire de séance
Mme RENARD Bérangère